

Québec, Le Soleil, vendredi 3 février 1984



Beaucoup de linge a été reçu à Charlesbourg pour aider les sinistrés de la rue des Roses. M. Henri Fizback, vice-président de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Saint-Pierre-aux-Liens, reçoit ici un coup de main du jeune Alain Pelletier pour classer tous ces vêtements.

Aide aux sinistrés de Charlesbourg Beaucoup de vêtements, pas assez de meubles

par Lucien LATULIPPE

"Le public a répondu au-delà de nos espérances, a confié au SOLEIL, hier, M. Jean-Claude Pelletier, président de la conférence Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Saint-Pierre-aux-Liens, à Charlesbourg. Mais nous avons reçu trop de linge. Nous avons de 50 à 60 personnes à vêtir et nous avons reçu du linge pour 200. Nous ne savons pas quoi en faire", ajoute-t-il.

"Ce sont des meubles dont nous avons un urgent besoin, surtout des commodes, réfrigérateurs, cuisinières, sècheuses, lessiveuses, de la vaisselle et de la verrerie", a précisé M. Pel-

letier. Des lits et de la literie sont aussi demandés.

Le local mis à la disposition de ce groupement par le Mont Saint-Aubert est plein de linge. Un autre local a été trouvé à l'école l'Oasis, sur la rue Périgord.

Si des gens veulent faire parvenir de l'aide sous forme de chèques pour secourir les sinistrés de la rue des Roses, ils sont priés de les faire au nom de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Pierre-aux-Liens et de les adresser au 4252 rue des Roses, à Charlesbourg, G1G 1N8.

Pour informations supplémentaires, on est prié de téléphoner à 626-1288, à 622-1126 ou à 626-2052. Si des gens ne peuvent apporter eux-mêmes les meubles qu'ils veulent donner, des bénévoles iront les chercher.

De son côté, la police de Charlesbourg doit tenter, ce matin, de s'infiltrer dans le sous-sol de la maison incendiée pour vérifier la cause du sinistre qui, à prime abord, semble une défectuosité électrique. Un chimiste de l'Institut de police scientifique de Montréal doit participer à l'enquête.

Gare intermodale

Je crois que le mairie comprend (J.-F. Bertrand)

par Pierre-Paul NOREAU

Et la RAAQ

"Je crois que le maire de Québec, que j'ai rencontré ce matin, comprend notre situation et qu'il a en main maintenant l'engagement dont il avait besoin d'ici au 31 mars, quant à l'immeuble de la gare intermodale."

Sans vouloir présumer du degré exact de satisfaction du maire Jean Pelletier sur l'option prise hier par le Conseil des ministres, M. Jean-François Bertrand estimait que son gouvernement avait répondu aux attentes des responsables de la capitale.

"M. Pelletier aurait sans doute préféré avoir comme réponse un projet précis dans un échéancier précis, mais nous avons nous aussi des contraintes qu'il comprend selon moi."

Le maire de Québec qui fera connaître sa réaction ce matin en conférence de presse, n'exigeait pas de connaître le nom du locataire de l'immeuble, mais demandait un engagement ferme du gouvernement du Québec, a rappelé M. Bertrand.

La conversion pour des fins d'habitation ou des fins scolaires de 15.000 mètres carrés d'espaces à bureaux loués par le gouvernement, le début des travaux pour le Musée du Québec dans le secteur de place Royale après la visite du pape, l'abandon de l'idée de localiser le Centre d'accueil et d'interprétation touristique à la gare intermodale, sont autant d'éléments qui vont dans le sens des requêtes de la ville de Québec, a également fait valoir le ministre Bertrand.

A la lumière du mémoire présenté par le ministre des Travaux publics sur les coûts de relocalisation de la Régie de l'assurance automobile du Québec (RAAQ), l'hypothèse de la gare intermodale n'a pas été retenue selon le ministre.

Le déménagement à l'Atrium n'est pas très plausible non plus, soulignait-il. Le coût projeté sur dix ans du déménagement de la RAAQ est de \$242 du mètre carré dans le cas de l'Atrium, de \$330 au moins dans celui de la gare intermodale, de \$315 pour un édifice neuf en banlieue, comparativement à \$207 dans l'édifice actuel Bois-Fontaine.

La possibilité d'amener le ministère de la Justice de l'édifice Delta à Sainte-Foy à la gare intermodale, aurait pour l'instant la faveur du Conseil des ministres, la proximité de la colline parlementaire, d'un ministère de service comme la Justice, militant en faveur de cette hypothèse.

Lettre d'intention

Afin de concrétiser l'engagement gouvernemental, le ministre des Travaux publics, M. Alain Marcoux, fera parvenir au maire de Québec une lettre d'intention dès la semaine prochaine, spécifiant l'accord sur la construction d'un immeuble et la prise en charge des infrastructures de soutènement nécessaires.

Quant à la valeur d'une telle lettre advenant que le gouvernement change d'ici 1988, M. Bertrand n'a pu que répondre, que la réaction des députés de l'Opposition libérale serait révélatrice s'ils acceptent de la faire connaître...

A Charny

Le conseil augmentera sa rémunération de 74%

par Gilles PEPIN

CHARNY — C'est le temps de parler des augmentations de salaires chez les élus municipaux de la Rive-Sud. Alors que les édiles de Lauzon s'approprient à se donner une augmentation de rémunération de l'ordre de 33 pour 100, ceux de Charny parlent de 74 pour 100.

La population est de 18.000 habitants, l'augmentation que les élus municipaux se sont donnée, il y a un mois, était de 5 pour 100. C'était un rajustement annuel et cela a porté la rémunération du maire à \$22.519 pour l'année 1984.

A Lauzon, la décision doit être prise le 13 février; la population y est de 14.000 citoyens. La rémunération du maire

sera portée à \$16.000, selon le projet annoncé ces derniers jours.

A Charny, le conseil projette d'accepter un règlement municipal le 6 février pour fixer la rémunération annuelle du maire au montant de \$11.609 et celle d'un conseiller à \$3.869; celle-ci étant habituellement établie au tiers de la rémunération donnée au maire.

Le montant proposé pour le maire de Charny équivaudra à \$1.41 par habitant. Ce sera encore un sou de moins que le taux moyen qui a été observé par les édiles de Charny en ce qui concerne la rémunération donnée aux autres maires de la région.

C'est un gros rattrapage que veut faire en effet les édiles de Charny. Le maire,

M. Marc Lavallée, a précisé au SOLEIL que la rémunération des élus municipaux, dans cette ville, n'a pas été modifiée depuis 1977.

Le taux de la rémunération donnée au maire de Charny est donc demeurée à \$0.75 par citoyen, depuis sept ans. C'est moins que le minimum qui a été préconisé, l'année dernière, dans un avis publié par le ministère des Affaires municipales, a déclaré M. Lavallée.

Celui-ci a expliqué que ce que le conseil municipal envisage est une indexation calculée selon l'indice général d'augmentation du coût de la vie depuis 1977.

Les employés ont eu 12 p.c. pour deux ans

par Gilles PEPIN

CHARNY — La ville de Charny a modifié sa position des 6 et 5 pour 100 d'augmentation salariale pour les années 1983 et 1984 à l'égard de ses employés syndiqués.

Selon la décision qui a été prise en caucus, cette semaine, l'augmentation est de 6 pour 100 pour chacune des deux années, a confirmé au SOLEIL, hier, le maire Marc Lavallée.

L'assemblée syndicale, mercredi soir, a ratifié dans une proportion de 77 pour 100 l'entente de principe qui avait été conclue deux jours auparavant par les représentants des deux parties, après dix mois de négociations ardues.

Le conseil municipal doit se réunir lundi soir pour autoriser le maire et le greffier à signer le contrat de travail, qui sera rétroactif au 1er

octobre 1982.

Selon le règlement intervenu entre les deux parties, la ville conserve un droit de gérance en ce qui concerne la reconnaissance de l'ancienneté et les qualifications dans les cas de promotions et de rétrogradations.

La ville pourra également embaucher des travailleurs saisonniers ou auxiliaires, ce à quoi le syndicat s'était vivement opposé.

Tout au moins en ce qui concerne les salaires, l'entente qui a été conclue à Charny est identique à celle qui était intervenue à Saint-Romuald, en décembre dernier.

Cette ville, pour un contrat rétroactif au 1er avril 1983, consentait une augmentation salariale de l'ordre de 6 pour 100 pour chacune des trois années de la convention.

AUJOURD'HUI

OLIVIER LAROCHE
4-1267, Villieray
Ste-Foy

**FAIT LA
MANCHETTE
et gagne
25\$**

ça bouge dans le monde de l'électronique!

TÉLÉCOULEUR
STYLE ÉCRAN DE CONTRÔLE
31C425

Télécouleur 14" à sélection électronique, 12 positions. Ajoutez une touche d'élégance à votre décor.

399 \$

PROFITEZ DU SERVICE **5 ANS** TÉLÉ-GARANTIE*

Béta HI-FI

De l'ère des magnétoscopes stéréophoniques ultra haute fidélité d'image et une qualité audio n'ayant de comparable que le disque digital. Contrôle à distance. Câble sélecteur.

999 \$

CINÉ VIDÉO CLUB GRATUIT

* Nous vous prêterons un télécouleur GRATUITEMENT lors d'une réparation de votre appareil à nos ateliers, au cours des 5 années suivant votre achat chez Sélectronic.

• Québec, 600, Belvédère, 688-2525 • Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 • Charlesbourg, 5585, 1re Avenue, 626-4841 • Lévis, 563, Trans-Canada, 837-6525 • Roberval, Carrefour Jeannois, 275-5555 • Amqui, 172, St-Benoit N., 629-2300 • Jonquière, 2398, St-Dominique, 547-3633 • Alma, Carrefour Alma, 668-8285 • La Malbaie, 444, St-Etienne, 665-2344 •

de Kuyper

Pour sortir des sentiers battus.

VENDREDI, 3 FEVRIER 1984

13h00 à 20h00: Musée du Carnaval et Place des Arts, Maison Gauvreau Beaudry 556 au 125, rue Dalhousie, au Vieux-Port de Québec. Entrée libre.

15h00: La Débauche. Disco-bar l'Annexe de Ste-Marie de Beauce.

17h30 à 22h00: Tournoi de "Painball" du Carnaval au Parc Dollard (au profit du Patro Laval).

19h00 à 24h00: Tournoi nord-américain de Hockey du Carnaval de Québec. Arène de Montmagny et Arène St-Gilles de Lotbinière.

20h00: Navex du Carnaval. Départs simultanés de la Brasserie Jadis de Charlesbourg et de l'Hôtel-Motel Rond-Point à Lévis. Inscriptions à compter de 18h30.

20h00: Bal de la Reine. Salle de Bal du Château Frontenac.

21h00: Les Mille et Une Nuits des Courtisanes. Centre Municipal des Congrès. Soirée déguisée, prix de participation. Entrée: 6 \$.

SAMEDI, 4 FEVRIER 1984

08h00: Concours International de Sculpture sur Neige. Place du Palais.

09h00: Patinage de vitesse, championnat provincial classe "A". Anneau de glace de Ste-Foy.

10h00 à 12h00: Course de tacots (course poussée). Centre d'achats Place Lebourgneuf. Inscriptions avant 9h00 sur les lieux.

11h00 à 16h00: Place des Enfants au Parc Carier-Brébeuf. Entrée gratuite. Animation, maquillage, clowns, musiciens et spectacles.

12h00: Bouef sur la broche. Place du Manège. Manège militaire. Cuisson sur la braise d'un bouef de 800 livres. Entrée: 6 \$.

12h00 à 15h00: Gala folklorique. Place du Palais.

Session sur les loisirs, à Ste-Foy

Ce monde à découvrir que représente le loisir scientifique fera l'objet, demain, d'une session d'information, au cégep de Sainte-Foy, pour sensibiliser les Québécois et les intervenants municipaux à cet aspect des loisirs.

Organisé en collaboration avec le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le Conseil du loisir scientifique de Québec et le service des loisirs de Sainte-Foy, l'événement s'inscrit à l'intérieur d'une vaste campagne d'information.

Selon le Conseil du loisir scientifique, cette session est principalement destinée aux responsables municipaux de loisirs et à ceux qui pratiquent cette forme de loisir. Elle coïncide avec l'étape de la mise en oeuvre de la politique de "la municipalité maître d'oeuvre", énoncée en 1979, dans un Livre blanc.

Les participants pourront discuter des ressources et des besoins. Ils auront à leur disposition une abondante documentation, en plus de se voir remettre un annuaire du loisir scientifique.

La session se déroulera, à compter de 8h45, demain matin, au cégep de Sainte-Foy et se terminera vers 16h30.

Causeries

● Le technologiste horticole Michel Gourde fera connaître les plantes bulbeuses, mardi à 19h30, au centre artistique de Sainte-Foy, 930 Place de Ville. Pour renseignements: 651-1006.

● Une causerie en portugais, avec musique, sera donnée par le maestro Silva Pereira, directeur de l'orchestre symphonique à Lisbonne, lundi à 20h30, au pavillon De Koninck de l'université Laval. Pour détails, joindre Jeannine Plante à 683-1961 ou à 661-0478.

● En vue d'un jumelage Sainte-Foy-Dinant, le conseiller Gilles Carignan présentera un diaporama sur un récent voyage à Dinant, en France, mardi à 19h30, au 909 boulevard Pie-XII.

● La Société d'horticulture de Québec tiendra une séance d'information sur la variété dans le potager citadin, mardi à 20h, à la salle paroissiale de Saint-Albert-le-Grand, 3065 de la 2e Avenue dans Limoilou. Pour renseignements: 529-4717.

● Le cardiologue Guy Tremblay traitera de la relation entre le diabète et le coeur, mardi à 20h, à la réunion de l'Association du diabète à Québec qui aura lieu à l'école Saint-Sacrement, 1430 chemin Sainte-Foy. Pour autres détails: 656-6241.

Collectes de sang

● Une collecte de sang aura lieu mardi au Champlain Regional College, 709 rue Nérée-Tremblay, salle 135, entre 12h30 et 16h30. Plus de 100 donneurs y sont attendus. Pour détails, joindre Michèle de Bellefeuille à 687-5062.

● Une autre collecte de sang sera tenue à la salle des Chevaliers de Colomb de Loretteville, mardi de 14h30 à 16h30 et de 18h30 à 21h. Pour renseignements, joindre Daniel Paquet à 842-7333.

Natation

● Le Centre communautaire et familial du YMCA tiendra une session de 8 semaines, à partir de lundi, sur la natation pour les bébés, les enfants et les adultes. Au programme Explo-jeunesse, quelques places sont disponibles pour les jeunes, de 6 à 13 ans. Pour détails: 527-2518.

Réunions

● L'Association de parents de jumeaux et plus de la région de Québec tiendra sa réunion mensuelle mardi, à 20h, au local six du centre François-Charon, 525 boul. Hamel. La prévention des incendies sera traitée par Yvan et Yvon Roberge. Pour renseignements, joindre Louise, à 681-0377, ou Diane, à 843-5594.

● Le comédien Jean-Marie Lemieux

LA VIE COMMUNAUTAIRE
par Tom Fréchette
647-3361 du lundi au jeudi
entre 13h et 15h

assistera à la réunion de la Société d'étude et de conférences, section de Québec, qui aura lieu lundi à 20h, à l'auditorium de la Bibliothèque centrale, place Jacques-Cartier.

Mémoire

L'Institut québécois de recherche sur la culture lance le concours: "Mémoire d'une époque", qui consiste à recueillir les récits de vie de Québécois dans le but de doter les archives d'une documentation posée sur la tradition orale. La date de clôture a été fixée au 31 mai. Pour autres détails: 643-9107.

Prévention Plus

La Fondation HSPM a obtenu un projet Chantier-Québec d'une durée de 20 semaines sous le thème: "Prévention Plus". Il vise à sensibiliser les personnes handicapées et / ou âgées à s'équiper adéquatement pour prévenir les sinistres. Cinq gradués du cégep de Jonquières en techniques de prévention offrent leurs services gratuits, pour qui en fait la demande. Pour détails: 648-0682.

Recherche

Les femmes de 40 à 59 ans qui désirent s'inscrire comme nouvelles participantes à cette recherche de l'Institut national du cancer du Canada sur l'évaluation du dépistage du cancer du sein devront le faire avant le 1er avril, au centre de dépistage de l'hôpital du Saint-Sacrement. Pour renseignements: 688-3819.

Bonsaï

Le dessinateur-paysagiste Peter Bergeron exposera les méthodes culturelles des bonsaïs d'intérieur lundi à 19h45, à la salle 2102 du pavillon Comtois à l'université Laval.

Epanouissement

Le Centre d'épanouissement psychocorporel présentera deux causeries, ce soir, au 675 rue Marguerite-Bourgeois: à 19h30, "le massage Néo-Reichien", et à 21h, "le yoga d'éveil énergétique". Pour autres détails: 687-1165.

22 kilomètres de piste Réseau de ski de fond inauguré à Ste-Brigitte

par Gérald OUELLET

Un réseau municipal de ski de fond de 22 km cumulatifs de piste s'échelonnant sur des terrains boisés en bordure de la rivière Montmorency a été inauguré, à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Comme l'a indiqué le maire Léonce Ouellet, en présence du député-ministre de Montmorency Me Clément Richard, ce projet a été réalisé grâce à une subvention de \$27,360 du ministère des Affaires municipales, à l'intérieur du "programme d'initiative municipale pour l'emploi (PRIME)".

En plus d'offrir du travail à certains citoyens de la municipalité, M. Ouellet a précisé que ce réseau permettait aux jeunes et adultes de pratiquer un sport à leur portée. Cette inauguration coïncidait avec la fermeture du Festival "Nordik" qui s'est tenu du 13 au 29 janvier dans la municipalité avec une participation importante des citoyens aux différentes activités.

Autres projets

Par ailleurs, le gouvernement fédéral distribue lui aussi des subventions à Sainte-Brigitte-de-Laval. En effet, le Cercle des fermières obtient \$29,542 pour l'établissement d'un plan ou projet de développement économique de la municipalité. Un rapport apportant des recommandations concernant le potentiel, le choix, la stratégie et les étapes à suivre sera soumis au conseil municipal.

Le Ranch El Paso Enr. reçoit \$30,000 pour l'aménagement de sentiers équestres. En effet, sur un terrain de 70 acres en montagne, on nettoiera et amènera des sentiers sur une distance d'environ 16 km sur une largeur de 8

pièds. On érigera aussi des ponts sur plusieurs ruisseaux le long du parcours pour les randonneurs de groupes (écoles, clubs sociaux et sportifs, etc.). Ces travaux consisteront à améliorer le site des installations existantes.

Enfin, les Scouts et Guides du district de Québec Inc. obtiennent \$19,699 pour rendre plus fonctionnelle la base de plein air de Sainte-Brigitte-de-Laval, réservée aux scouts et guides du district de Québec, et faciliter l'accès aux activités extérieures des écoles du district de Québec.

Une grève qui a 4 mois

Cela fera quatre mois, demain, qu'une quarantaine d'employés de trois magasins Canadiens Tire de la région sont en grève.

Réunis en assemblée générale, les employés de garage des magasins du boulevard Hamel et de la route de l'Église à Sainte-Foy, ainsi que les employés de garage et du service de pièces du magasin du boulevard Sainte-Anne, ont rejeté, dans une proportion de 87,5 pour 100, les dernières offres patronales.

En même temps, ils ont donné le mandat à leur comité de négociation de ne revenir en assemblée générale seulement lorsque celui-ci jugera que des offres de l'entreprise sont acceptables.

St-Lambert: nouvel effort pour le parc industriel

par Gilles PEPIN

SAINT-LAMBERT — La Chambre de commerce de Saint-Lambert joint ses efforts à ceux du conseil municipal pour développer un parc industriel dans cette localité de 3.500 habitants et située à une vingtaine de kilomètres au sud de Québec.

constitué ce parc industriel en 1977, en bordure de l'autoroute 73 et de la voie ferrée du Canadien Pacifique. A la localisation avantageuse s'ajoute un autre facteur aussi favorable: la qualité d'un sol sablonneux qui est

d'une grande capacité portante.

Vouloir développer un parc industriel à Saint-Lambert constitue un défi qui est loin de décourager M. Jean-Guy Vachon et le maire, M. Jean-Paul Bédard.

Leur optimisme s'appuie notamment sur le fait que la population dans cette localité de la circonscription de Beauce-Nord a exactement doublé, depuis 10 ans. Le dynamisme ne fait pas défaut, assurent-ils.

Des démissions volontaires à la CS Chutes-Montmorency

par Gérald OUELLET

La réorganisation administrative de la Commission scolaire Chutes-Montmorency n'a pas amené le licenciement de quatre employés cadres mais la démission volontaire de trois et la demande de remplacement d'un autre suite à une étude de réorganisation et de consultation qui a duré au moins un an.

C'est ce que LE SOLEIL a pu vérifier de quatre résolutions qui ont été adoptées par le comité exécutif et le conseil des commissaires au cours de septembre et novembre 1983.

La démission de M. Gérard Mathieu, directeur des équipements et secrétaire de la commission, a été acceptée le 8 novembre, alors que celle de M. Lionel Thiboutot, di-

recteur du service des finances, est inscrite à la date du 22 novembre 1983.

La démission de M. Marius Leclerc, comme directeur d'école primaire, remonte au 13 septembre 1983, tandis que les commissaires ont accepté la demande de M. Jean-Côté et ont affecté ce dernier à titre d'enseignant le 8 juin 1983.

Enfin, ces trois démissions ont été assorties d'une prime d'abandon à titre de compensation. Il semble que dans sa volonté de réorganiser son service administratif, la commission scolaire ait été obligée de procéder à des changements de postes. Ainsi, il n'a pas été officiellement question de licenciement, mais plutôt de réaffectation de postes avec l'assentiment des employés concernés.

Proposition de règlement de taxe au Théâtre du Bois de Coulonge

Marie CAOINETTE

La ville de Sillery proposera au Théâtre du Bois de Coulonge de régler la question des arrrages de taxes qui lui sont dus pour une somme globale de \$45.000.

La décision qui doit être transmise aux administrateurs du théâtre, a été prise en comité plénier, cette semaine. La municipalité n'exigera pas d'intérêts sur les sommes dues, confirmait hier au SOLEIL, le maire Charles Blais. Pour l'année 1984, le théâtre devra percevoir la taxe d'amusement de 10 pour 100 sur chaque billet et la remettre à la ville à la fin de chaque série de spectacles.

Côté subvention, le maire s'est contenté de dire qu'il était favorable à une forme d'aide au théâtre, mais que cette discussion se fera ultérieurement.

Selon un estimé approximatif, le théâtre doit quelque \$90.000 en taxes d'amusement non perçues depuis quatre ou cinq ans...

La proposition de règlement que le Théâtre du Bois de Coulonge avait faite antérieurement à la ville de Sillery était de l'ordre de \$40.000, indiquait, hier, le porte-parole du TBC, Mme Rachel Lortie. Pour l'année 1984, le théâtre souhaitait recevoir en subvention au moins la moitié du montant de la taxe.

En fin d'après-midi, Mme Lortie s'est déclarée satisfaite de la proposition. Elle a dit espérer que le conseil réalisera le bien-fondé d'un théâtre institutionnel à Sillery et qu'il abondera dans le sens des bonnes dispositions déjà manifestées par le maire Blais et par les citoyens eux-mêmes.



Le député fédéral de Lévis, M. Gaston Gourde.

Gourde presse Ottawa pour les quatre destroyers

OTTAWA (d'après PC) — Le député libéral de Lévis, M. Gaston Gourde, a demandé à son gouvernement, hier aux Communes, de rassurer les travailleurs des Chantiers Davie de Lauzon en accélérant la réalisation du contrat des quatre destroyers pour le compte de la Défense nationale.

Le projet annoncé le 29 juin et évalué à \$650 millions, dont \$170 millions pour le chantier de Lauzon, tarde, semble-t-il, à se réaliser.

Selon le député de Lévis, la fin des négociations entre le groupe Trump et la Davie pourrait se concrétiser au début de l'été 1984.

Le téléthon de la paralysie cérébrale

LES 4 ET 5 FÉVRIER DE 20H À 20H

À L'ANTENNE DE Radio Québec

Simultanément sur les ondes de RADIO QUÉBEC et de CHRC à compter de 20h le samedi 4 février jusqu'au dimanche 5 février à 20h, vous pourrez voir et entendre le déroulement de cette oeuvre humanitaire, le Téléthon de la Paralysie cérébrale.



Vivre... avec...

Association de paralysie Cérébrale du Québec Inc. Chapitre de Québec
525 boul. Hamel Est A-11 G1M-2S8 529-1340



Création d'un service de police Saint-Emile n'aura pas de délai additionnel

par Marcel COLLARD

Le ministre de la Justice n'accordera aucun délai additionnel à la municipalité de Saint-Emile pour la création d'un service de policier, mais il est disposé à négocier la création d'une régie intermunicipale, avec la municipalité de Lac-Saint-Charles, et d'un programme d'implantation graduelle tenant compte de la capacité de payer.

Réagissant aux propos tenus la veille par le maire Renaud Auclair,

de Saint-Emile, lors d'une séance d'information, un porte-parole du ministre Marc-André Bédard, M. Normand St-Hilaire, a fait savoir au SOLEIL que les chiffres mentionnés n'étaient point exacts.

M. St-Hilaire ne croit pas que la municipalité pourrait obtenir les services de la Sûreté du Québec, comme le préconise M. Auclair, au coût de \$40 par capita. Il s'agit du coût établi pour la SQ pour les services qui doivent être rendus à l'ensemble des citoyens. Le prix se-

rait au moins deux fois plus élevé, a précisé le porte-parole du ministre, pour une municipalité qui voudrait requérir les services, au lieu d'implanter un corps policier. "Il ne serait pas normal que les Québécois financent une telle chose" a ajouté M. St-Hilaire. Ce dernier met en doute aussi les chiffres mis de l'avant, soit \$685,542, pour la création d'un corps autonome à Saint-Emile. S'inspirant des études faites par la Commission de police, il a précisé qu'une municipalité de 5,000 âmes, comme c'est le cas de Saint-Emile,

devait prévoir une dépense annuelle de \$70.28 par habitant.

Quant à l'espoir du maire de Saint-Emile, s'attendant à ce qu'un nouveau gouvernement puisse éventuellement modifier la norme de 5,000 habitants, (obligeant l'instauration d'un service policier), M. St-Hilaire a déclaré que ce serait faire fausse route puisque ce critère et l'ensemble de la loi actuelle ont été inspirés par un projet de loi (numéro 41) qu'avaient eux-mêmes déposé les libéraux, au printemps

1976, quelques mois avant d'être défaits aux élections.

Une ouverture

Cependant, M. St-Hilaire fait une ouverture qui peut sembler intéressante, selon le maire de Saint-Emile.

Le ministère a déjà consenti un délai de plus de trois ans à la municipalité. Il serait disposé à faire preuve de souplesse, si on lui proposait la formation d'une régie intermunicipale, Saint-Emile et Lac-Saint-Charles, qui manifesterait sa

bonne foi, en procédant d'abord à l'embauche d'un chef de police et en négociant la réalisation d'un programme étalé sur plusieurs années, tenant compte de la capacité de payer des citoyens.

L'idée a semblé plaire au maire Renaud Auclair qui, à la veille de deux jours de consultation, en fin de semaine, a rappelé qu'il n'était point rebelle à la loi, mais qu'il cherchait seulement une solution pouvant correspondre à la réalité financière de ses concitoyens.

A Québec à l'été Circulation gérée par un organisme intermunicipal

MONTREAL (PC) — C'est un organisme formé par dix municipalités de la périphérie de Québec qui gèrera la circulation, le stationnement et le transport, sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec, à l'occasion des fêtes nautiques de l'été prochain.

Nommé Corporation Circulation-Transport 1984, cet organisme, incorporé légalement le 17 janvier, a pour président le maire de Sainte-Foy, M. Louis-Marie Lavoie, et pour vice-présidents, MM. Jean Pelletier, maire de Québec, et André Carrier, maire de Saint-David, localité de la Rive-Sud.

Les autres membres du conseil d'administration sont les maires des sept autres villes concernées: Sillery, Cap-Rouge, Charlesbourg, Beauport, Saint-Romuald, Lévis et Lauzon.

Le mandat de cette nouvelle corporation, qui a amorcé ses premières activités à la mi-

novembre, s'étend aussi à la visite du souverain pontife dans la Vieille Capitale, en septembre.

La Corporation Circulation-Transport 1984 a mis au point un vaste plan de contrôle de la circulation et du transport, à partir de négociations avec les gouvernements municipaux, la Communauté urbaine de Québec (CUQ), la Commission de transport de la CUQ, la Commission de transport de la Rive-Sud de Québec, leurs mandataires et leurs services, avec la Société Parc Autos de même qu'avec l'entreprise privée, publique ou parapublique, et aussi avec les individus et propriétaires.

La stratégie a été développée à la lumière d'une étude de circulation et de population que la communauté urbaine avait commandée, il y a un an, à la firme d'ingénieurs Lavallin. Cette étude concluait que sans une planification précise et spéciale, on se serait buté à des problèmes d'organisation à tous les niveaux.



Du plaisir pour petits et grands.

Le Soleil, Paul-Henri Drouin

"Fête de l'hiver" en 7 endroits de Beauce

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-JOSEPH — Une façon agréable de redécouvrir l'hiver beauceron est de participer à la "Fête de l'hiver 1984", promue par Kino Chaudière et qui sera présentée dans sept municipalités hôtes du territoire de la Chaudière, le 12 de ce mois.

Cette manifestation populaire, a indiqué hier au SOLEIL M. Alain Desranleau, coordonnateur du programme des activités de la "Fête de l'hiver 1984", a pour objectif de sensibiliser toute la communauté au plaisir et au bien-être de redécouvrir les joies de pratiquer des activités physiques de plein air peu coûteuses et aussi très amusantes.

Les municipalités hôtes du 12 février sont celles de: Tring-Jonction, Beauceville, La Guadeloupe, Saint-Gédéon, Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Magloire et Saint-Léon-de-Stan-

don. A chacune de ces endroits, a souligné M. Desranleau, chaque participant, seul ou en famille, pourra s'amuser gratuitement en participant aux activités suivantes: ski de randonnée, raquette, glissement, patinage et randonnée à pied. Toutes ces activités sont accessibles à tous les niveaux de condition physique pour les personnes de 0 à 99 ans.

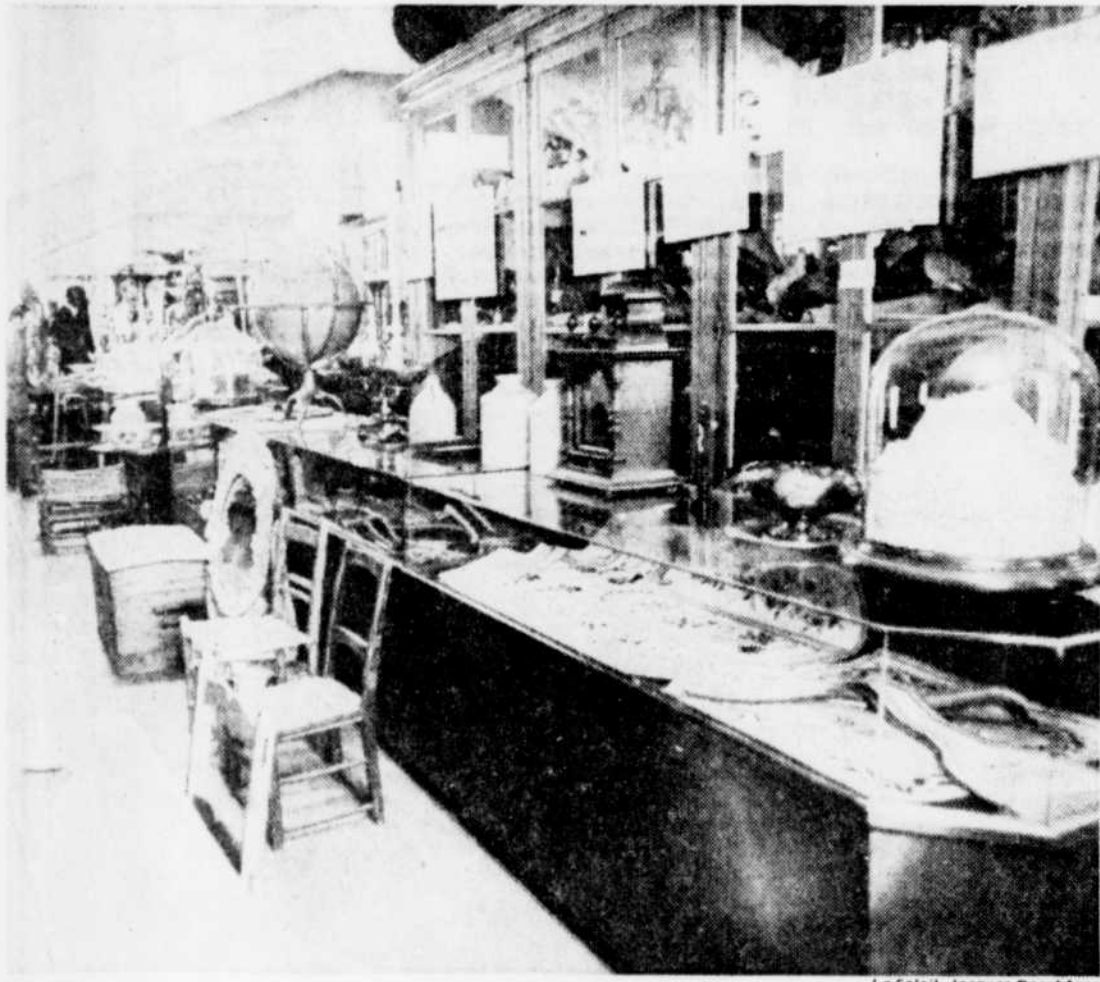
Pour chacune des municipalités hôtes, le premier enjeu de la "Fête de l'hiver 1984" est celui de mériter le trophée du Cercle de presse de Beauce qui sera décerné à la municipalité hôte déclarée la plus dynamique. Le taux de participation local sera l'indice de vérification.

Le deuxième enjeu concerne les 35 municipalités invitées où parmi lesquelles on décernera pour l'an prochain les sept futures municipalités hôtes. Le taux de participation municipale sera l'indice de vérification.

Au niveau de la participation, l'objectif que l'on s'est fixé pour les sept municipalités hôtes est de 3,000 participants.

Pour faire un succès de cette manifestation populaire qu'est la "Fête de l'hiver 1984", la Fédération des caisses populaires de la région de Québec et le comité des gérants des caisses populaires de la Chaudière ont versé un montant de \$1,700, qui servira à fabriquer le matériel de participation et de promotion de la fête.

De son côté, le Cercle de presse de Beauce est commanditaire du trophée principal qui sera décerné à la municipalité hôte gagnante, ainsi qu'une plaque souvenir, alors que le module Kino Québec Chaudière et le centre Kino CLSC Lac-Échemin, sont responsables de la coordination de l'événement avec les différents organismes bénévoles des sept municipalités hôtes.



Le musée, Jacques Deschênes

Le musée du collège de Lévis contient des biens patrimoniaux remontant jusqu'au régime français.

Collège de Lévis Le musée sera ouvert à tous d'ici à 3 ans

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Le musée du collège de Lévis, où sont entassés de nombreuses collections et des biens patrimoniaux remontant jusqu'au régime français, sera accessible au public d'ici environ à trois ans.

C'est ce que prévoit le conseil d'administration de cet établissement privé ainsi que les dirigeants de l'Oeuvre David-Déziel, l'organisme qui est propriétaire du musée.

Ceux-ci ont révélé, par voie d'un communiqué, qu'un comité a été constitué pour planifier l'aménagement de ce futur musée régional. Il s'agit d'un groupe de quatre personnes, dirigé par l'actuel conservateur du musée, l'abbé Loïc Bernard.

Le comité a pour mandat de définir une orientation, de proposer des hypothèses d'aménagement et de prévoir des sources de financement. Il doit présenter un rapport en mai.

Cette démarche fait suite à un travail d'inventaire et de classement qui a pu être enfin réalisé, en 1982 et 1983, grâce à une subvention de \$30,450 du gouvernement provincial. Ce travail était préalable, en effet, à une accessibilité au public.

La phase d'accessibilité est maintenant envisagée, alors que se fait l'aménagement de nouveaux logements pour les prêtres du collège dans l'ancienne école apostolique. Des locaux

seront ainsi rendus disponibles, l'été prochain, dans la plus ancienne partie de l'établissement.

But pédagogique

Dans sa forme actuelle et dans des locaux extrêmement restreints, le musée est plus précisément un lieu de conservation.

Et c'est plutôt un but pédagogique qui est poursuivi, soit la formation culturelle des étudiants et des différents publics intéressés. "La volonté est de continuer dans ce sens", a précisé l'abbé Loïc Bernard.

L'exiguïté des lieux et le manque de fonds pour payer un personnel suffisant expliquent donc pourquoi ce musée demeure encore fermé. Seulement de petits groupes y sont admis et l'autorisation doit être demandée avant de se présenter au collège.

La démarche vaut la peine. Dès 1925, Mgr Elias Roy avait pris l'initiative d'y regrouper les collections du collège. On a eu le temps d'y ajouter beaucoup de choses, notamment de nombreux objets d'art, diverses pièces relatives à l'histoire régionale et des collections ayant trait à l'ethnologie.

L'art religieux y est très bien représenté, mais on y trouve aussi toutes sortes de pièces d'orfèvrerie, des collections numismatiques, une importante collection d'insectes de l'abbé Provencher et de nombreux souvenirs de voyages du capitaine Bernier.

Dans le cadre du concours

"FAITES VOTRE CHOIX" NORDIQUES ou CANADIEN

STEINBERG

a remis au Patro Laval

les profits qu'a générés la vente de macarons



La remise du chèque a eu lieu au marché d'alimentation Steinberg du boul. Masson, aux Saules, en présence des intervenants dans cette promotion. De gauche à droite: MM. Michel Ouellet et Paul H. Angers de Steinberg, le Père André Bonneau, directeur général du Patro Laval, Marc Simoneau, Noël Moisan, président du Centre de formation Laval, et Laurier Pellicelli, du Soleil.

STEINBERG



et



vous remerciant de votre participation à cette promotion, dont le but était d'amasser des fonds pour le Patro Laval.

J'ai trouvé l'appartement de mes rêves... Parce que...

MOI JE LIS LE SOLEIL TOUS LES JOURS!

abonnement: 647.3333

AUJOURD'HUI

BENOIT HUOT
825, Notre-Dame
N.-D.-des-Laurentides

FAIT LA MANCHETTE et gagne 2 cadeaux théâtres

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

- SEARS
- TOWERS
- TV, HEBDO

INSERES DANS CETTE EDITION

Québec, Le Soleil, vendredi 3 février 1984



Du plaisir pour petits et grands.

Le Soleil, Paul-Henri Drouin

“Fête de l’hiver” en 7 endroits de Beauce

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Une façon agréable de redécouvrir l’hiver beauceron est de participer à la “Fête de l’hiver 1984”, promue par Kino Chaudière et qui sera présentée dans sept municipalités hôtes du territoire de la Chaudière, le 12 de ce mois.

Cette manifestation populaire, a indiqué hier au SOLEIL M. Alain Desranleau, coordonnateur du programme des activités de la “Fête de l’hiver 1984”, a pour objectif de sensibiliser toute la communauté au plaisir et au bien-être de redécouvrir les joies de pratiquer des activités physiques de plein air peu coûteuses et aussi très amusantes.

Les municipalités hôtes du 12 février sont celles de: Tring-Jonction, Beauceville, La Guadeloupe, Saint-Gédéon, Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Magloire et Saint-Léon-de-Stan-

A chacun de ces endroits, a souligné M. Desranleau, chaque participant, seul ou en famille, pourra s’amuser gratuitement en participant aux activités suivantes: ski de randonnée, raquette, glissement, patinage et randonnée à pied. Toutes ces activités sont accessibles à tous les niveaux de condition physique pour les personnes de 0 à 99 ans.

Pour chacune des municipalités hôtes, le premier enjeu de la “Fête de l’hiver 1984” est celui de mériter le trophée du Cercle de presse de Beauce qui sera décerné à la municipalité hôte déclarée la plus dynamique. Le taux de participation local sera l’indice de vérification.

Le deuxième enjeu concerne les 35 municipalités invitées où parmi lesquelles on décernera pour l’an prochain les sept futures municipalités hôtes. Le taux de participation municipal sera l’indice de vérification.

Au niveau de la participation, l’objectif que l’on s’est fixé pour les sept municipalités hôtes est de 3,000 participants.

Pour faire un succès de cette manifestation populaire qu’est la “Fête de l’hiver 1984”, la Fédération des caisses populaires de la région de Québec et le comité des gérants des caisses populaires de la Chaudière ont versé un montant de \$1,700, qui servira à fabriquer le matériel de participation et de promotion de la fête.

De son côté, le Cercle de presse de Beauce est commanditaire du trophée principal qui sera décerné à la municipalité hôte gagnante, ainsi qu’une plaque souvenir, alors que le module Kino Québec Chaudière et le centre Kino CLSC Lac-Échemin, sont responsables de la coordination de l’événement avec les différents organismes bénévoles des sept municipalités hôtes.

Congédiement de 42 cadres, à la Société Asbestos

par Fortunat MARCOUX
(du bureau du SOLEIL)

THETFORD-MINES — En difficultés financières depuis que le gouvernement québécois en a pris le contrôle en février 1982 par le biais de la Société nationale de l’amiante, le producteur d’amiante Société Asbestos Ltée effectuera une nouvelle coupure au sein de son personnel dans sa longue démarche en vue de rentabiliser ses activités dans la région de Theftford-Mines.

Cette fois, le rouleau compresseur touche 42 cadres non syndiqués, dont le vice-président aux opérations, M. Bill Callan. La majorité de ces employés ont été prévenus de leur congédiement prochain, mercredi. Parmi le groupe, plusieurs sont âgés entre 50 et 60 ans alors que quelques-uns ont moins de 50 ans.

Ces “cols blancs” qui bénéficient d’un fonds de retraite plus avantageux que celui auquel les

mineurs à l’heure contribuent, bénéficient d’une paye de séparation pouvant équivaloir, grosso modo, au salaire d’une semaine et demie de travail par année de services.

Selon des statistiques obtenues de source fiable par LE SOLEIL, la compagnie a effectué 929 licenciements depuis le deuxième semestre de 1980. De ce nombre, on compte 290 préretraités.

Actuellement, seulement 600 mineurs dont 150 cadres sont au travail. Deux cent cinquante autres se joindront à eux le 9 avril, tandis que 270 autres seront rappelés en mai pour une période de 20 semaines.

La filiale d’Asbestos Hill, dans l’Ungava, a cessé ses activités à l’automne de 1983 pour un temps indéfini.

La Société Asbestos a réalisé des pertes de \$11,2 millions au cours des neuf premiers mois de 1983. Pour les 12 mois de 1982, le déficit s’était chiffré à \$14,9 millions.

Au New Jersey Deux sociétés minières perdent en cour d’appel

TRENTON, N.J. (AP) — La cour d’appel du New Jersey vient de maintenir la décision d’un jury de la cour supérieure d’accorder des dommages punitifs en plus de dommages compensatoires à un ancien salarié rendu malade par les fibres d’amiante.

Le jugement a été rendu contre les sociétés Johns-Manville et ell Asbestos Mines en faveur de M. James Fischer.

La preuve indique que les maux dont se plaint M. Fisher ont été causés par l’exposition

aux fibres fournies par les deux compagnies à l’usine d’amiante de Millington, au New Jersey, il y a 45 ans.

Johns-Manville est une filiale de Manville Corp., tandis que Bell Asbestos est la propriété du gouvernement du Québec.

Les dommages punitifs s’élèvent à \$300,000 et les dommages compensatoires à \$91,000.

Un avocat de la compagnie, Me David Gross, a déclaré que le jugement de la cour d’appel va être interjeté en Cour suprême du New Jersey.

A Charny

Le conseil augmentera sa rémunération de 74%

par Gilles PEPIN

CHARNY — C’est le temps de parler des augmentations de salaires chez les élus municipaux de la Rive-Sud. Alors que les édiles de Lauzon s’apprêtent à se donner une augmentation de rémunération de l’ordre de 33 pour 100, ceux de Charny parlent de 74 pour 100.

A Lévis, où la po-

pulation est de 18,000 habitants, l’augmentation que les élus municipaux se sont donnée, il y a un mois, était de 5 pour 100. C’était un rajustement annuel et cela a porté la rémunération du maire à \$22,519 pour l’année 1984.

A Lauzon, la décision doit être prise le 13 février; la population y est de 14,000 citoyens. La rémunération du maire

sera portée à \$16,000, selon le projet annoncé ces derniers jours.

A Charny, le conseil projette d’accepter un règlement municipal le 6 février pour fixer la rémunération annuelle du maire au montant de \$11,609 et celle d’un conseiller à \$3,869; celle-ci étant habituellement établie au tiers de la rémunération donnée au maire.

Le montant proposé pour le maire de Charny équivaudra à \$1,41 par habitant. Ce sera encore un sou de moins que le taux moyen qui a été observé par les édiles de Charny en ce qui concerne la rémunération donnée aux autres maires de la région.

C’est un gros rattrapage que veulent faire en effet les édiles de Charny. Le maire,

M. Marc Lavallée, a précisé au SOLEIL que la rémunération des élus municipaux, dans cette ville, n’a pas été modifiée depuis 1977.

Le taux de la rémunération donnée au maire de Charny est donc demeuré à \$0,75 par citoyen, depuis sept ans. C’est moins que le minimum qui a été préconisé, l’année dernière, dans un avis publié par le ministère des Affaires municipales, a déclaré M. Lavallée.

Celui-ci a expliqué que ce que le conseil municipal envisage est une indexation calculée selon l’indice général d’augmentation du coût de la vie depuis 1977.

Les employés ont eu 12 p.c. pour deux ans

par Gilles PEPIN

CHARNY — La ville de Charny a modifié sa position des 6 et 5 pour 100 d’augmentation salariale pour les années 1983 et 1984 à l’égard de ses employés syndiqués.

Selon la décision qui a été prise en caucus, cette semaine, l’augmentation est de 6 pour 100 pour chacune des deux années, a confirmé au SOLEIL, hier, le maire Marc Lavallée.

L’assemblée syndicale, mercredi soir, a ratifié dans une proportion de 77 pour 100 l’entente de principe qui avait été conclue deux jours auparavant par les représentants des deux parties, après dix mois de négociations ardues.

Le conseil municipal doit se réunir lundi soir pour autoriser le maire et le greffier à signer le contrat de travail, qui sera rétroactif au 1er

octobre 1982.

Selon le règlement intervenu entre les deux parties, la ville conserve un droit de gréance en ce qui concerne la reconnaissance de l’ancienneté et les qualifications dans les cas de promotions et de rétrogradations.

La ville pourra également embaucher des travailleurs saisonniers ou auxiliaires, ce à quoi le syndicat s’était vivement opposé.

Tout au moins en ce qui concerne les salaires, l’entente qui a été conclue à Charny est identique à celle qui était intervenue à Saint-Romuald, en décembre dernier.

Cette ville, pour un contrat rétroactif au 1er avril 1983, consentait une augmentation salariale de l’ordre de 6 pour 100 pour chacune des trois années de la convention.

AUJOURD’HUI

OLIVIER LAROUCHE
4-1267, Villeray
Ste-Foy

FAIT LA MANCHETTE et gagne 25\$

ça bouge dans le monde de l’électronique!

- VENDREDI, 3 FEVRIER 1984**
- 13h00 à 20h00: Musée du Carnaval et Place des Arts. Maison Gauthier Beauport site au 125, rue Dalhousie, au Vieux-Port de Québec. Entrée libre.
 - 15h00: La Débauche. Disco-bar l’Annexe de Ste-Marie de Beauce.
 - 17h30 à 22h00: Tournoi de “Patinball” du Carnaval au Parc Dollard (au profit du Patro Laval).
 - 19h00 à 24h00: Tournoi nord-américain de Hockey du Carnaval de Québec. Arène de Montmagny et Arène St-Gilles de Lotbinière.
 - 20h00: Navex du Carnaval. Départs simultanés de la Brasserie Jadis de Charlebourg et de l’Hôtel-Motel Rond-Point à Lévis. Inscriptions à compter de 18h30.
 - 20h00: Bal de la Reine. Salle de Bal du Château Frontenac.
- 21h00:** Les Mille et Une Nuits des Courtisanes. Centre Municipal des Congrès. Soirée déguisée. Prix de participation. Entrée: 6 \$.
- SAMEDI, 4 FEVRIER 1984**
- 08h00: Concours International de Sculpture sur Neige, Place du Palais.
 - 09h00: Patinage de vitesse, championnat provincial classe “A”. Anneau de glace de Ste-Foy.
 - 10h00 à 12h00: Course de tacs (course poussée). Centre d’achats Place Labourgneuf. Inscriptions avant 9h00 sur les lieux.
 - 11h00 à 18h00: Place des Enfants au Parc Carlier-Brébeuf. Entrée gratuite. Animation, maquillage, clowns, musiciens et spectacles.
 - 12h00: Boeuf sur la broche. Place du Manège. Manège militaire. Cuisson sur la braise d’un boeuf de 800 livres. Entrée: 6 \$.
 - 12h00 à 15h00: Gala folklorique. Place du Palais.

Kamouraska-Témiscouata Le député Lévesque attend des idées pour la relance

par Pierre ASSELIN

MONT-CARMEL — En 1984, le député péquiste de Kamouraska-Témiscouata, Léonard Lévesque, entend se limiter à faire appliquer dans son comté les programmes élaborés par Québec. Pour le reste, sa formule est on ne peut plus simple: attendre et voir venir.

M. Lévesque recevait les journalistes à son bureau de Mont-Carmel pour tracer un bilan de l'intervention du gouvernement québécois dans son comté et leur faire part de ses priorités pour 1984. Le député a chiffré les montants versés par chaque ministère dans Kamouraska-Témiscouata, au cours de l'année 1983, bilan qui lui sera sûrement fort utile pour une prochaine campagne électorale, avouait-il tout de go.

Voire et aqueduc

Le relevé, bien qu'incomplet notoirement, indique que plus de \$30 millions ont été dépensés par Québec. La part du lion provient de deux ministères: Affaires municipales et Transports. Neuf millions pour la construction et l'entretien des routes et \$7 millions pour le Programme d'aide à l'implantation des réseaux d'aqueduc (PAIRA). Le total des deux ministères atteint plus de \$19 millions, avec les autres programmes.

Par ailleurs, \$3,450,000 ont été accordés en prêts et bourses aux étudiants, et \$3,700,000 ont été dépensés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, principalement pour les programmes d'assurance-récolte et d'assurance-stabilisation.

Les programmes de création d'emplois du ministère de la Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu (PRET, PECEC et Chantier-Québec) ont totalisé des budgets de \$2,200,000 en tout, pour 430 emplois. En ajoutant les programmes des autres ministères, ce chiffre se monte à 650 emplois, pour la majorité

des emplois temporaires de quelques mois. De plus, 49 emplois ont été maintenus, précise le député.

Le budget du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme fait plutôt pitié à voir, a par ailleurs reconnu M. Lévesque: \$290,000 pour tout le comté en 1983. Bien peu en comparaison des sommes versées pour les routes, les aqueducs ou l'agriculture.

1984

Pour 1984, le député n'a pas d'autre intention que d'appliquer chez lui le programme du plan de relance de son gouvernement et stimuler la création d'emplois chez les jeunes. "Quand je parle des jeunes, je veux dire de 18 à 50 ans", d'ajouter M. Lévesque. Mais des dossiers précis, des projets: point!

"Je n'ai rien à suggérer, moi, je ne suis pas un promoteur, je suis là pour aider les gens qui en ont des idées. Le développement du milieu doit se faire par le milieu lui-même. Je ne peux pas savoir les dossiers qui vont se présenter à moi cette année, il faut attendre et voir quels sont ceux que nous devons traiter."

Pourtant, déplore ce même député: "Nous manquons de promoteurs dans notre région. Ce qu'il nous manque le plus ce sont des gens qui démarrent des projets."



M. Léonard LEVESQUE

Congrès sur l'informatique au cégep de Thetford-Mines

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Dans un esprit de services à la communauté régionale, le département d'informatique du cégep de Thetford-Mines offre aux utilisateurs potentiels de l'informatique la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine, en participant à un congrès sur l'informatique qu'il organise pour les jeudi et vendredi 9 et 10 février. L'inscription sera gratuite.

Tant l'utilisateur d'un ordinateur professionnel ou personnel que la per-

sonne intéressée à l'acquisition d'un tel appareil trouvera matière à intérêt à ce colloque, le premier du genre à être tenu dans la région.

Huit personnes-ressources traiteront d'autant de sujets différents. Il s'agit de MM. André Gamache, de l'université Laval (les bases de données), Denis Bellavance, professeur au cégep de Thetford (la micro-informatique familiale), Pierre Gaudreau, également professeur au cégep de Thetford (conception et fabrication assistées par ordinateur), Jacques Bouvier, président de la Fédération informatique du Québec, Raymond Lafontaine, conseiller en informatique, président de LGS In-

formatique (l'avenir du programmeur d'application), Marie Boissonneault, conseillère à la Société informatique de gestion agricole (l'ordinateur dans l'agriculture). Pendant toute la journée de vendredi, M. Michel Allard, de la compagnie de bureautique Francine Saint-Pierre, sera disponible pour fournir toutes les informations pertinentes à cette science qu'est "la bureautique". Il abordera tant les applications pratiques de cette science que le traitement de textes et les aspects humains.

Pour s'inscrire à ces cours intensifs gratuits, il suffit de téléphoner au cégep (418-338-8591) avant le 8 février.

en bref



Le Soleil, Fortunat Marcoux

Carnaval de la pâtisserie

Le 7e Carnaval de la pâtisserie de Disraéli, dans la circonscription de Frontenac, se met en branle aujourd'hui pour se poursuivre en fin de semaine. Les visiteurs et la population locale pourront participer à une panoplie de 42 activités: Ce soir: tamisage (ouverture officielle) à l'aréna, dégustation d'un gâteau géant, bal de la garniture au trou de beigne (gymnase), la pâte au feu (danse au son d'un orchestre), spectacle avec André Montmorency (Christian Lancelotte). Demain: compétitions sportives, concours et exposition de pâtisseries, la boufferie (dégustation de mets), exposition des artisans, rendez-vous des flâneurs, les 500 écartés (tournoi de cartes), Pâte-Bouffe reçoit ses amis (spectacle de Monsieur Bonjour), spectacle de la chorale "Vive la joie", démonstration gratuite de trucs de pâtisseries avec "soeur Angèle", "on vous attable" (souper), soirée du gâteau d'or (gens du troisième âge), danses en quatre endroits différents. Dimanche: déjeuner des gourmets gourmands, expositions des pâtisseries et des artisans, messe à 10h, retour de soeur Angèle, enchantissement (encan des pièces de pâtisseries), souper des cuisinots, glaçage éclair (soirée de fermeture). "Venez, on vous attable!"

GASPE

Approbation

Le Conseil des services essentiels a trouvé suffisante l'entente convenue entre les parties, dans le conflit opposant la ville de Gaspé à ses employés syndiqués, membres du syndicat des travailleurs municipaux de la ville de Gaspé (CSN), relativement au maintien de services essentiels, lors d'une grève prévue pour aujourd'hui. Les parties s'entendent pour assurer l'épandage d'abrasif, la vérification et la réparation des aqueducs et égouts, le déneigement et la réparation des bornes-fontaines, l'entretien de la piste d'atterrissage de l'aéroport municipal, la réparation de la chaussée quand elle devient dangereuse et l'enfouissement des ordures. La réparation de la machinerie requise pour le maintien des services essentiels sera également effectuée.

MONTMAGNY

Descente — A la suite d'une descente effectuée simultanément, hier matin, dans 15 maisons différentes de Montmagny, 11 personnes ont comparu au palais de justice de cette ville, hier après-midi, pour faire face à un total de 35 accusations. L'enquête sur le cautionnement a été fixée à mardi et tous les suspects demeureront emprisonnés jusque-là.

L'opération qui était dirigée par l'escouade régionale alcool-moralité de la SQ à Québec, avec la collaboration d'agents de la SQ de Montmagny et de policiers de cette ville, a permis de saisir 33 grammes de cocaïne, 81 grammes de champignons, trois balances, des pipes et une arme prohibée (un couteau à cran d'arrêt). Le tout vaudrait plusieurs milliers de dollars.

La Sûreté du Québec révèle que l'opération a également permis d'éclaircir le vol du coffre-fort au centre civique de Montmagny, vol qui était de \$1,200.

Selon la SQ, une première personne avait été arrêtée à Québec, mardi, relativement à cette affaire de drogue. Un suspect qui est d'âge juvénile aura aussi des explications à fournir tandis qu'un dernier est recherché. Il était absent lors de la perquisition d'hier.

MATANE

Plan de relance — Le député de Matane et président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, se rend aujourd'hui dans la circonscription de Bonaventure pour expliquer le plan de relance économique du gouvernement du Québec et discuter des problèmes régionaux. Une rencontre avec la presse est prévue pour cet après-midi à 14h à New Richmond et une assemblée publique se tiendra à la salle paroissiale de Port-Daniel-Est, à 19h30.

SAINT-JOSEPH

Condamnés (PC) — Pour la première fois depuis les débuts de l'enquête de la CECO dans le domaine du vêtement, cinq personnes, agents d'affaires et membres de la section 205 de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, ont été condamnées à des peines d'emprisonnement.

C'est le juge Charles Cliche, de la cour des sessions de la paix, à Saint-Joseph de Beauce, qui a rendu les sentences.

Les cinq individus avaient été accusés de complot et de méfait à la suite des dommages qui avaient été causés à la machinerie et à l'outillage de la compagnie Léo Lessard, de Saint-Joseph de Beauce. Les dommages avaient été évalués à \$46,000.

M. Jean-Louis Proulx, âgé de 53 ans, agent d'affaires des coupeurs de la section 205 et M. Jean-Marie Lapointe, âgé de 36 ans, membre de l'exécutif, se sont vu imposer chacun une sentence d'un an d'emprisonnement. MM. Louis Jave, âgé de 44 ans, membre de l'exécutif, Reynald Labrosse, âgé de 31 ans, membre de la section 205 et Pietro Antonelli, âgé de 42 ans, agent d'affaires, devront purger neuf mois.

THETFORD-MINES

Deux activités sociales — Le président du Mouvement Desjardins, M. Raymond Blais, sera conférencier, lundi 13 février, au dîner interclubs annuel organisé par la Chambre de commerce de l'Amiante. Le repas sera servi à 18h30 à l'hôtel Balmoral. D'autre part, la Chambre de commerce dévoilera le nom de la personnalité régionale de l'année 1983 le 19 février lors d'un brunch, à 10h, chez Réceptions Thetford.

PLESSISVILLE

Nouveau magasin — Spécialisée dans la vente de vêtements pour la famille, la chaîne Greenberg ouvrira un magasin au début d'avril dans le complexe commercial "Les Galeries de l'Érable", à Plessisville. Elle occupera les locaux de l'ancienne quincaillerie Coop. Greenberg projette également de s'établir à Mont-Joli, à Nicolet, à Rimouski, à Sainte-Marie et à Cabano.

SAINT-JOSEPH

Service direct — Par le système téléphonique Zénith, Communication-Québec à Saint-Georges devient le seul bureau gouvernemental de la Beauce à pouvoir être rejoint sans frais d'interurbain par huit municipalités à l'extérieur du secteur de Saint-Georges. Il s'agit des municipalités de Saint-Joseph, Saint-Odilon, Saint-Jules, La Guadeloupe, Saint-Evariste, Saint-Hilaire-de-Dorset, Sainte-Aurèle et Saint-Zacharie. Auparavant, a indiqué M. René d'Anjou, directeur régional de Communication-Québec à Saint-Georges, les appels téléphoniques des citoyens de ces municipalités étaient acheminés au bureau de Communication-Québec à Québec, car le bureau de Saint-Georges ne pouvait recevoir que les appels téléphoniques en provenance des municipalités d'où l'on peut appeler directement, sans frais, à Saint-Georges.

Pas de hausse tarifaire Télébec affecte \$27 millions à son programme de travaux

Télébec prévoit accroître ses revenus en 1984, sans hausse tarifaire pour ses 120,000 abonnés, et consacrer \$27 millions à son programme des travaux, a annoncé M. Jean-Louis Caron, le président de la compagnie.

Les revenus devraient augmenter de 5,1 pour 100 comparativement aux recettes estimées pour 1983, grâce à un volume plus élevé de 6,8 pour 100 des appels interurbains.

Quant aux dépenses, elles seraient limitées à une augmentation de 5 pour 100, grâce à une amélioration de la productivité et des contrôles.

Par ailleurs, Télébec élargira la gamme d'équipements et de systèmes téléphoniques qu'elle offre à sa clientèle, ainsi que l'éventail des services de transmission (interurbain, d'informatique, etc.). "Nous entendons demeurer le meilleur fournisseur d'équipements et services d'un rapport qualité / prix exceptionnel," soutient M. Caron.

Rappelons que la Régie des services publics au Québec a ouvert le marché des terminaux à la concurrence, le 30 juin 1983.

Amélioration du service: \$27 millions

Son programme des travaux qui atteindra \$27 millions, soit 5 pour 100 de plus qu'en 1983, la compagnie l'autofinancera à 76 pour 100.

"Les principaux projets de Télébec, pour 1984, prévoient l'installation d'un auto-commutateur DMS-10M à Havre-aux-Maisons, d'un commutateur SA-1 à Duparquet, le réaménagement du central de Bécancour qui pourra abriter un équipement de nouvelle technologie de commutation à distance d'ici deux ans."

Il faut également citer des projets de service régional entre Cadillac et Rouyn-Noranda, entre Saint-Grégoire et Nicolet et entre Gentilly et Saint-Pierre-les-Becquets; des travaux pour installer l'enregistrement automatique des numéros à Duparquet.

Télébec fournit des services de télécommunications à près de 120,000 abonnés au Québec, répartis sur un territoire de 330,000 kilomètres carrés, soit le cinquième de la province.

La compagnie dessert tout l'Abitibi-Témiscamingue, les îles de la Madeleine, les régions de Mont-Laurier, La Tuque, la Petite-Nation, les Bois-Francs, Bécancour, Fermont, Schefferville et diverses autres régions ou localités.

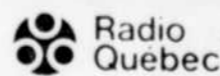
Au 31 décembre 1982, Télébec comptait un effectif de 1,035 employés.

Le nombre de téléphones en service s'élevait à 169,549, tandis que le nombre d'appels interurbains facturés a atteint 16,459,000.

Le téléthon de la paralysie cérébrale

LES 4 ET 5 FÉVRIER DE 20H À 20H

À L'ANTENNE DE



Simultanément sur les ondes de RADIO QUÉBEC et de CHRC à compter de 20h le samedi 4 février jusqu'au dimanche 5 février à 20h, vous pourrez voir et entendre le déroulement de cette oeuvre humanitaire, le Téléthon de la Paralysie cérébrale.



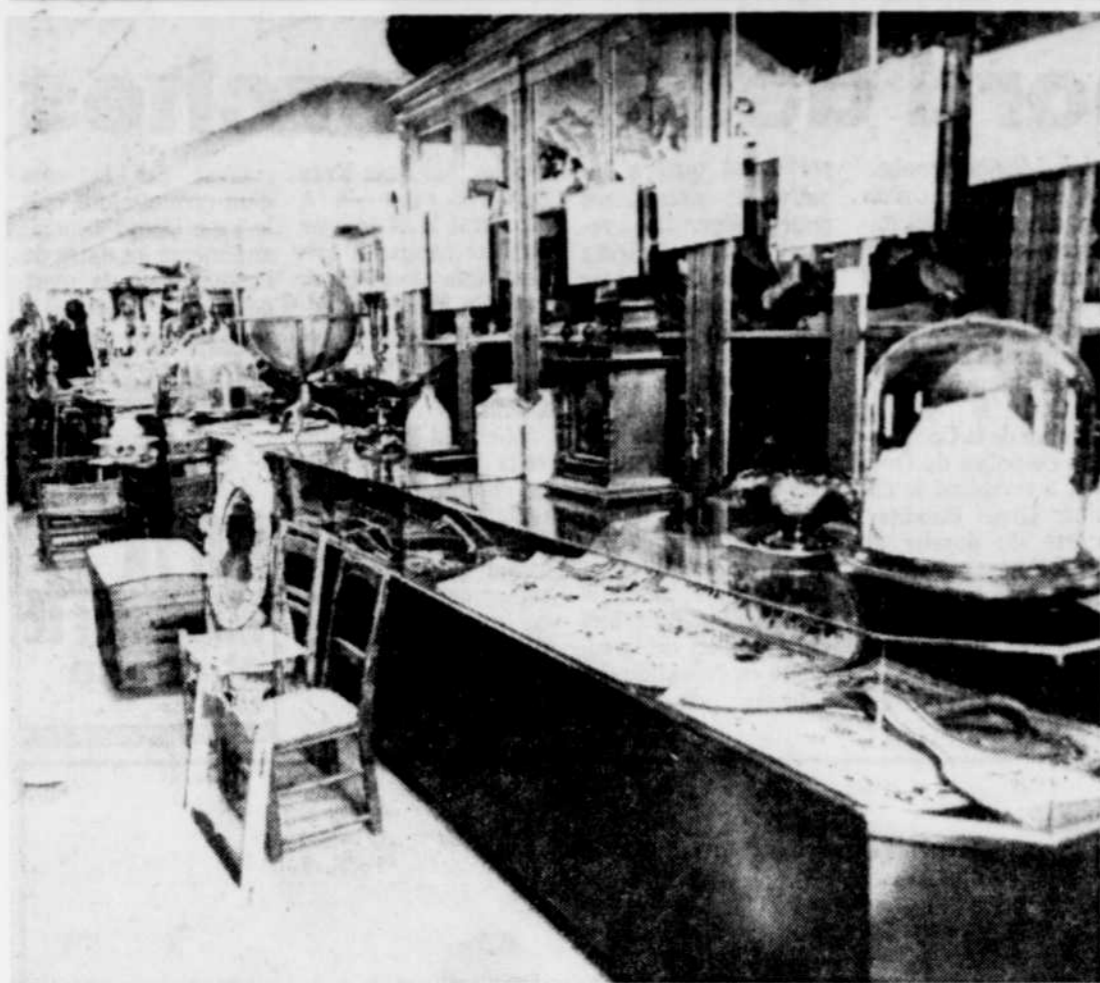
Vivre avec...

Association de paralysie Cérébrale du Québec Inc. Chapitre de Québec

525 rue Hamelin, Aile A-11, G1M-7S8, 529-1340



plus que jamais on y croit



Le musée du collège de Lévis contient des biens patrimoniaux remontant jusqu'au régime français.

Collège de Lévis

Le musée sera ouvert à tous d'ici à 3 ans

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le musée du collège de Lévis, où sont entassés de nombreuses collections et des biens patrimoniaux remontant jusqu'au régime français, sera accessible au public d'ici environ à trois ans.

C'est ce que prévoient le conseil d'administration de cet établissement privé ainsi que les dirigeants de l'Oeuvre David-Déziel, l'organisme qui est propriétaire du musée.

Ceux-ci ont révélé, par voie d'un communiqué, qu'un comité a été constitué pour planifier l'aménagement de ce futur musée régional. Il s'agit d'un groupe de quatre personnes, dirigé par l'actuel conservateur du musée, l'abbé Loïc Bernard.

Le comité a pour mandat de définir une orientation, de proposer des hypothèses d'aménagement et de prévoir des sources de financement. Il doit présenter un rapport en mai.

Cette démarche fait suite à un travail d'inventaire et de classement qui a pu être enfin réalisé, en 1982 et 1983, grâce à une subvention de \$30,450 du gouvernement provincial. Ce travail était préalable, en effet, à une accessibilité au public.

La phase d'accessibilité est maintenant envisagée, alors que se fait l'aménagement de nouveaux logements pour les prêtres du collège dans l'ancienne école apostolique. Des locaux

seront ainsi rendus disponibles, l'été prochain, dans la plus ancienne partie de l'établissement.

But pédagogique

Dans sa forme actuelle et dans des locaux extrêmement restreints, le musée est plus précisément un lieu de conservation.

Et c'est plutôt un but pédagogique qui est poursuivi, soit la formation culturelle des étudiants et de différents publics intéressés. "La volonté est de continuer dans ce sens", a précisé l'abbé Loïc Bernard.

L'exiguïté des lieux et le manque de fonds pour payer un personnel suffisant expliquent donc pourquoi ce musée demeure encore fermé. Seulement de petits groupes y sont admis et l'autorisation doit être demandée avant de se présenter au collège.

La démarche vaut la peine. Dès 1925, Mgr Elias Roy avait pris l'initiative d'y regrouper les collections du collège. On a eu le temps d'y ajouter beaucoup de choses, notamment de nombreux objets d'art, diverses pièces relatives à l'histoire régionale et des collections ayant trait à l'ethnologie.

L'art religieux y est très bien représenté, mais on y trouve aussi toutes sortes de pièces d'orfèvrerie, des collections numismatiques, une importante collection d'insectes de l'abbé Provencher et de nombreux souvenirs de voyages du capitaine Bernier.

Le retour au travail retardé de 5 semaines

par Fortunat MARCOUX
(collaboration spéciale)

THETFORD-MINES — Interrompue depuis le 5 décembre 1982, la production ne reprendra que le 9 avril, soit cinq semaines plus tard que ce qui avait été prévu, à la mine d'amiante, British Canadian II, filiale de la Société Asbestos Ltée, au grand désarroi des 250 employés qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage depuis près de deux mois déjà.

Les activités à cette mine de Black-Lake devaient reprendre au début de mars. Cependant, selon les informations obtenues de source fiable par LE SOLEIL la cédula a dû être révisée parce

que la compagnie avait sur les bras à la fin de 1983 10,000 tonnes de stocks de plus que ses prévisions.

Actuellement, la Société Asbestos produit avec des effectifs réduits. Six cents ouvriers sont au travail dans l'exploitation souterraine de la mine King-Beaver et à l'usine de traitement de minerai de la mine British Canadian I.

En mai, 270 autres employés doivent être rappelés pour une période de 20 semaines dans l'exploitation à ciel ouvert de la mine Beaver et à l'usine de Normandie.

Filiale de la Société nationale de l'amiante, la Société Asbestos exploite trois mines dans la région de Thetford.

Est du Québec

La consommation de la drogue augmente

par J.-Claude PAQUET
(du bureau du SOLEIL)

RIMOUSKI — La consommation des drogues manifeste dans l'Est du Québec une tendance à la hausse analogue à celle observée dans l'ensemble du pays. C'est ce que révélait hier le chef du bureau de Rimouski de la Gendarmerie royale du Canada, le sergent Réal Martel, à l'occasion du déjeuner du club de presse de Rimouski.

M. Martel a précisé que cette hausse pourrait être de l'ordre de 75 pour 100, le nombre d'arrestations et de condamnations pour trafic de drogues et la valeur des stupéfiants saisis, qui ont atteint les \$200,000 l'année dernière.

Mais contrairement à ce que les gens ont

tendance à penser, ajoute M. Martel, le détachement de la GRC de Rimouki, qui compte six hommes, ne s'occupe pas exclusivement du trafic de la drogue, mais des infractions à tous les statuts fédéraux, comme les lois concernant la marine marchande, l'aéronautique, la loi des faillites, de l'impôt, des poids et mesures, des aliments et drogues, des douanes, etc.

Après avoir livré d'intéressantes statistiques sur la provenance des drogues et principalement la cocaïne, ainsi que les modes de transport utilisés et les prix payés du producteur au consommateur, M. Martel a souligné que le détachement de Rimouski mettra l'accent au cours de 1984, sur le démantèlement des réseaux de distribution, opération d'ailleurs bien amorcée au cours de 1983.

Petite-Rivière-Saint-François Election du maire et de 3 conseillers dimanche

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

PETITE-RIVIERE-SAINT-FRANÇOIS — Les contribuables de Petite-Rivière-Saint-François sont appelés aux urnes dimanche, afin de procéder à l'élection d'un nouveau maire et de trois conseillers.

M. Rodrigue Racine affronte M. Gérard Bouchard à la mairie. Aux autres sièges, M. Emilien Bouchard fait face à M. Hervé Côté, M. Jean-Guy Bouchard affronte M. Réal Bouchard, tandis qu'on retrouve Mme Suzanne Bouchard contre M. Florent Côté.

C'est la Commission municipale de Québec qui a décrété que des élections se dérouleraient le 5 février. La commission avait dû intervenir dans l'administration de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, en novembre, à la suite de la démission de l'ex-maire, M. Donald Bouchard et des conseillers Rodrigue Racine, Rosaire-Marie Bouchard et Charny Dufour.

Ces démissions massives étaient reliées aux résultats du scrutin du début de novembre. M. Martin Lavoie faisait la lutte à Mme Diane Savard. Le conseil avait demandé l'élection de Mme Savard, mais c'est M. Lavoie qui a

été élu. Le maire, M. Donald Bouchard, a interprété les résultats du scrutin comme un vote de non-confiance et il a remis sa démission. Il a été imité par trois conseillers.

La commission municipale avait dû s'impliquer, parce que les trois conseillers qui demeuraient en poste ne pouvaient former le quorum permettant de siéger légalement.

Le budget et le rapport sur l'état des finances de la municipalité n'ont pas encore été faits. C'est à cela que devra s'attaquer en priorité la nouvelle équipe qui sera élue dimanche.

Cinq sociétés d'entraide décident de se regrouper

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Les cinq Sociétés d'entraide économique de l'Amiante (Thetford-Mines), des Bois-Francis (Victoriaville), de Drummondville, de Richmond-Johnson (Richmond) et de Lotbinière (Laurier-Station) fusionneront à compter du 28 février 1984 sous une nouvelle entité, la Société d'entraide économique du centre du Québec. Le siège social sera situé à Victoriaville.

Ce projet de regroupement sera soumis à l'approbation des sociétaires lors de réunions qui se tiendront le 15 février dans les régions concernées.

Cette fusion dont l'annonce a été faite, hier, à Victoriaville, permettra à la

nouvelle société de posséder un actif de \$70,8 millions, et aux 17,745 sociétaires de détenir un capital-actions de \$14 millions. Les bureaux resteront ouverts dans les régions et continueront à offrir les mêmes services à la clientèle.

En mai 1983, les administrateurs des cinq caisses avaient franchi une première étape en vue de cette intégration en regroupant les services administratifs.

Le directeur régional de la nouvelle société, M. Réginald Boulanger, a déclaré que cette fusion était la conséquence logique d'un voeu exprimé par la Fédération des sociétés d'entraide. Cette dernière avait recommandé à ses caisses d'étudier différents projets destinés à rentabiliser leur relance à la suite du mouvement de panique qui

avait mis leur existence en péril en 1981 et en 1982.

De fait, selon le président de la société régionale, M. Robert Camiré, de Victoriaville, ce regroupement favorisera une meilleure utilisation des ressources humaines et financières et une meilleure répartition des risques, améliorera les services à la clientèle, et permettra au service de crédit d'être plus ouvert.

L'actif de la nouvelle société se répartit comme suit: Bois-Francis \$28,2 millions, Amiante \$16,8 millions, Drummond \$14,4 millions, Richmond \$9,3 millions et Lotbinière \$2,1 millions.

Les 17,745 actionnaires se divisent comme suit: Bois-Francis, 6,300; Drummond 4,075; Amiante 3,414; Richmond 2,183 et Lotbinière 1,773.

Choix des régions

La MRC de l'Amiante veut un moratoire de deux ans

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Bien que les buts recherchés dans le document "Le choix des régions" soient difficilement réfutables, la MRC de l'Amiante réclame néanmoins un moratoire de deux ans avant son application, parce que les modalités et les mécanismes de fonctionnement des conseils régionaux de concertation et d'intervention (CRCI) dont il propose la création, sont obscurs.

Dans un mémoire qu'ils viennent de remettre au ministre québécois de l'Aménagement et au Développement régional, M. François Gendron, les maires des 28 municipalités de la région de l'Amiante soutiennent que, dans sa for-

me actuelle, le document ne doit être accepté.

Selon eux, à la table du CRCI, seule la municipalité aurait un pouvoir de taxation, mais ce rôle ne lui assurerait pas nécessairement une représentation. En outre, prétendent-ils, une table de concertation composée d'élus et de non-élus pour assurer le développement de la région 03, ne garantirait pas nécessairement le développement de la MRC.

Les maires ne sont pas contre les grands principes énoncés dans le document: construire le pays de l'intérieur, mise en valeur maximale des ressources humaines et physiques, une égalité d'accès pour tous, participation des individus à la réalisation de ce développement. Leurs griefs concer-

nent surtout les modalités et les mécanismes qui y sont proposés.

La réalisation des objectifs énoncés entraîne des coûts de fonctionnement non subventionnés qui sont à la charge des municipalités.

La création d'un palier décisionnel supplémentaire comme le CRCI ne ferait que ralentir l'échange déjà difficile entre les paliers différents déjà existants.

A l'intérieur d'un CRCI, la MRC aurait une représentation trop minime et dans une région aussi grande où il y aurait une multitude d'intervenants, son rôle serait noyé.

La MRC de l'Amiante souhaite ne pas avoir de responsabilités additionnelles tant qu'elle n'aura pas achevé son schéma d'aménagement.

Dans le cadre du concours

"FAITES VOTRE CHOIX" NORDIQUES ou CANADIEN

STEINBERG

a remis au Patro Laval

les profits qu'a générés la vente de macarons



La remise du chèque a eu lieu au marché d'alimentation Steinberg du boul. Masson, aux Saules, en présence des intervenants dans cette promotion. De gauche à droite: MM. Michel Ouellet et Paul H. Angers de Steinberg, le Père André Bonneau, directeur général du Patro Laval, Marc Simoneau, Noël Moisan, président du Centre de formation Laval, et Laurier Pellicelli, du Soleil.

STEINBERG



et



vous remerciant de votre participation à cette promotion, dont le but était d'amasser des fonds pour le Patro Laval.

J'ai trouvé l'appartement de mes rêves... Parce que...

MOI, JE LIS LE SOLEIL TOUS LES JOURS!

abonnement: 647.3333

AUJOURD'HUI

BENOÎT HUOT
825, Notre-Dame
N.-D.-des-Laurentides

FAIT LA MANCHETTE et gagne 2 cadeaux théâtres

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

- SEARS
- TOWERS
- TV, HEBDO

INSERES DANS CETTE EDITION

RI II III

Hockeyeurs dits professionnels

Le ton monte à la veille des Jeux

page C-1



Le Soleil, Roland Marcoux
Mario Gosselin, gardien de l'équipe olympique canadienne, est de ceux dont la participation aux Jeux est menacée, puisqu'il est sous contrat avec les Nordiques.

TIMBRE-JEU

Scouts toujours prêts... depuis 75 ans!

Crayons de Soleil, cahier B



AP
Roberto D'Aubuisson, candidat aux élections présidentielles de mars, au Salvador, aurait joué un rôle dans l'assassinat de Mgr Romero. On accuse le président Reagan de cacher des témoignages le confirmant.

Meurtre de Mgr Romero Reagan accusé de dissimuler des faits

page C-12

Le PQ ne récolterait pas plus de trois sièges

—Vincent Lemieux

"Si les résultats des sondages se maintenaient, ce serait épouvantable la prochaine élection. Je prétends que le Parti québécois sauverait peut-être un siège, deux sièges. A 67 pour 100 contre 27 pour 100, quand on met cela dans la carte électorale, ils (les péquistes) ont peut-être un, deux ou trois sièges, par accident."

C'est la conclusion à laquelle en vient le politologue Vincent Lemieux, de l'université Laval, qui a oeuvré depuis 1970 au sein de comités sur la réforme électorale au Québec. M. Lemieux est l'artisan de la formule de la Représentation proportionnelle régionale modérée (RPRM) qui vise à équilibrer la représentation à l'Assemblée nationale au pourcentage de votes recueillis dans la population par chaque parti politique.

Cette formule a été retenue par le ministre Marc-André Bédard et a été au centre des consultations menées ces derniers mois par le directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté.

M. Lemieux ne se fait plus guère d'illusions sur la concrétisation d'une réforme du mode de scrutin avant les prochaines élections générales.



j-jacques samson

à Québec

même si après chaque défaite depuis 1970, le perdant la réclame à hauts cris et le vainqueur s'engage à la réaliser.

M. Côté remettra sous peu son rapport dans lequel on peut prévoir retrouver des recommandations favorables à l'adoption d'un nouveau mode de scrutin.

Le premier ministre Lévesque dit, de son côté, y croire toujours en vue de la prochaine élection, mais le chef libéral, M. Robert Bourassa, veut maintenir le statu quo jusque-là, même si une réforme est au programme officiel du PLQ.

"Si Lévesque avait encore de la poigne, du leadership, il pourrait encore imposer cela, disait M. Lemieux, au cours d'une entrevue au SOLEIL ces jours derniers. C'est un peu ce qu'il a essayé au caucus et au Conseil exécutif, mais je ne pense pas qu'il réussisse maintenant. A moins que, constatant qu'ils sont voués à une défaite totale (je sais que certains d'entre eux pensent comme cela, glisse-t-il) qu'ils se disent, au moins avec une proportionnelle, on sauverait 15 ou 20 sièges."

Le professeur Lemieux se console en pensant "qu'au moins l'idée aura fait son bout de chemin, même si ce n'est pas pour cette fois-ci".

Pareille réforme doit être entreprise au début du mandat d'un gouvernement pour être vendue

Lire page A-2, SCRUTIN

LE SOLEIL

Héritage

l'alimentation à son compte

QUÉBEC, VENDREDI 3 FÉVRIER 1984
88e année, no 33 44 pages 3 cahiers

• Livraison à domicile (6 jours) 2,10\$
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 35c

Marie-Claude, 30e reine du Carnaval!

texte et photos, page A-7



Le Soleil, Reynold Lavie

Edifice à bureaux à la gare intermodale

Québec dit oui... pour 1988

par Pierre-Paul NOREAU

Il y aura un édifice à bureaux au-dessus de la gare intermodale au centre-ville de Québec selon l'engagement pris hier par le ministre Jean-François Bertrand. Toutefois on ne sait pas qui y logera, à quel coût, ni quand exactement se fera la construction.

Le député de Vanier et ministre responsable de la région de Québec a effectivement annoncé en conférence de presse que le gouvernement du Québec donnait son accord à la construction d'un immeuble à la gare intermodale.

Dans la perspective de revitalisation du centre-ville telle que présentée par les autorités municipales et à laquelle adhère globalement le gouvernement québécois, il est apparu au Conseil des ministres qu'une telle décision pouvait être prise.

D'autre part, la rationalisation du parc immobilier gouvernemental ne permet pas de réaliser le projet avant que le gouvernement n'ait complété son plan quinquennal de réduction des espaces à bureaux loués, donc pas avant 1988.

Le ministre Bertrand a ainsi expliqué la décision de reporter à plus tard la construction.

"Comme nous devons agir en gouvernement responsable, nous devons tenir compte des faits suivants: à la fin de 1982, 8 pour 100 des immeubles à bureaux étaient vacants. D'autre part, si on prend pour acquis que l'administration gouvernementale n'aura pas besoin

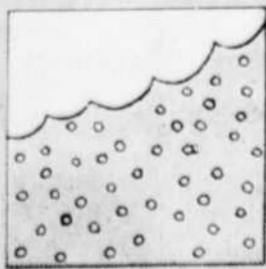
autre texte, page B-1
éditorial, page A-14

d'espaces additionnels à court terme et que l'utilisation des espaces déjà construits (nouveau palais de justice, rénovation du vieux palais de justice et réaménagement de plusieurs édifices) permettra de satisfaire à nos besoins et de remettre sur le marché, de 1982 à 1988, quelque 70.000 m carrés d'espaces loués, on comprendra qu'on ne pourra procéder à la construction avant quelques années."

A la lumière des choix privilégiés par l'actuel gouvernement
Lire page A-2, GARE

Sommaire

- Annonces classées... C-6 à C-10
- Arts et spectacles A-10 à A-13
- Bridge... C-10
- Carrières et professions... C-5
- Décès... C-11
- Economie-finances A-8 et A-9
- Editorial... A-14
- Fuilleton... A-12
- Horoscope... C-10
- Information régionale... B-1 à B-3
- Loterie... A-2
- Monde... C-10 à C-12
- Mot mystère... C-10
- Mots croisés... C-10
- Où aller à Québec... A-12
- Patron... C-10
- Sport... C-1 à C-5
- Télévision... A-13
- Votre page... A-15



Neige passagère à Québec aujourd'hui, dans l'Est, ennuagement suivi de neige; maximum de moins 8 à 0. Demain, possibilité de neige à Québec, ciel variable dans l'Est. Détails, page C-6

Négociations Les commissions scolaires prônent la décentralisation

par Georges ANGERS

Estimant le régime actuel de négociations dans les secteurs public et parapublic "non viable" parce qu'il conduit inévitablement dans un cul-de-sac, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec a rendu public hier sa proposition pour un nouveau régime de négociations dans ces secteurs.

Au cours de conférences de presse simultanées à Québec et à Montréal, les dirigeants de la Fédération ont fait part hier d'une proposition qui, globalement, appelle à une décentralisation et à une dépolitisation de ces négociations. A cette dernière fin, la FCSCQ demande l'abrogation de la loi 55 qui donne au gouvernement un rôle central, voire absolu, dans les négociations de l'Etat avec ses employés.

Le rôle du gouvernement serait restreint à la définition des paramètres salariaux qui seraient arrêtés après des travaux préliminaires réalisés par un bureau indépendant de recherches sur la rémunération et après des ren-

contres avec les associations patronales et les syndicats.

Il appartiendrait par la suite à chaque entité locale, commission scolaire, centre hospitalier, CLSC, etc... de négocier tous les autres éléments des conventions collectives. Bien que l'on affiche à la fédération le principe selon lequel les négociations doivent se situer le plus près possible des lieux de travail, on reconnaît que plusieurs matières pourront et en fait seront négociées de façon plus centralisées, soit au niveau régional, soit au niveau provincial, à travers les associations existantes. Par exemple, les commissions scolaires locales et les syndicats d'enseignants pourraient confier à la fédération et à la CEQ le mandat de négocier à une table centrale la sécurité d'emploi des employés des commissions scolaires.

La fédération s'est inspirée, dans la détermination de sa position, de l'exemple des municipalités du Québec où, soulignait-on, "une administration décentralisée peut se comporter en véritable employeur, responsable de

Lire A-2, NÉGOCIATIONS



Le feu a pris naissance dans le lit où le petit Jean-Denis Samson jouait avec un briquet.

A l'origine d'un incendie Bambin entre vie et trépas

par Michel TRUCHON

Les chances que le petit Jean-Denis Samson, quatre ans, survive aux blessures subies hier matin dans l'incendie de l'appartement de ses parents, à Québec, étaient très minimes hier soir.

Son père, M. Denis Samson, 32 ans, est mort asphyxié par l'épaisse fumée se dégageant de la chambre de l'enfant où le feu faisait rage.

L'enquête menée par l'investigateur Jean Lépine, du Commissariat des incendies et par le sergent-détective Yvan Lacroix, de la police de Québec, a écarté toutes les hypothèses autres que la négligence humaine.

En fait, il semble maintenant évident que c'est le petit Jean-Denis lui-même qui est à l'origine de l'incendie, ayant joué

Lire page A-2, BAMBIN

GARE (Suite de la première page)

quant aux espaces à bureaux, il est plus plausible de croire que le gouvernement sera propriétaire et non pas locataire de l'immeuble de la gare intermodale. La comparaison des coûts oblige ce choix, selon M. Bertrand.

Infrastructures préliminaires

Le gouvernement du Québec prend à sa charge les travaux relatifs aux infrastructures qui supporteront éventuellement l'immeuble, soit des piliers et une plateforme de soutènement au-dessus des voies ferrées. S'il est nécessaire de procéder avant l'arrivée des trains au centre-ville prévue pour 1986, ce sera fait dans les délais requis, sinon les infrastructures et la construction se feront en même temps.

"De toute manière, le retour

des trains n'est aucunement lié à la construction de l'immeuble", a rappelé le ministre.

Priorité à l'habitation

Estimant que la revitalisation du centre-ville de la capitale ne passait pas uniquement par les édifices à bureaux, le Conseil des ministres a donné la priorité à l'habitation pour l'instant. Les immeubles Thibaudeau, Chinic et Chinic-Amyot seront donc recyclés pour de l'habitation, à moins que les coûts ne soient prohibitifs. Ces immeubles pourraient alors être démolis au profit de constructions neuves. Cette facette du dossier est actuellement entre les mains des ministres Guy Tardif (Habitation) et Clément Richard (Affaires culturelles).

SCRUTIN (Suite de la première page)

à la population et que naissent les consensus entre les partis, nécessaires à son adoption.

Un nouveau coup de balai libéral, de la force de celui de 1973 quand le PLQ avait fait élire 102 députés sur 110, pourrait être l'agent catalyseur.

"Sans vouloir de mal à personne, ce que je souhaite, concluait M. Lemieux, c'est que l'on ait une élection du genre de 1973 (et il est fort possible que ce soit cela) avec un balayage libéral et qu'il ne reste à peu près plus rien au PQ. Les gens réaliseraient alors enfin que ce n'est pas la carte électorale qui fait problème mais le mode de scrutin. Bourassa lui-même ne doit pas souhaiter cela!"

Réunions péquistes

Les militants péquistes de quatre circonscriptions se réunissent dimanche pour choisir leurs députés au congrès de juin et camper leur position sur l'article 1 du programme du Parti québécois sur les prochaines élections générales devant porter principalement sur la souveraineté. Trois d'entre elles sont représentées par des ministres et

députés du PQ à l'Assemblée nationale: Lévis (Jean Garon), Beauce-Nord (Adrien Ouellette), Montmagny-L'Islet (Jacques Leblanc) et une par un député libéral, Portneuf.



Vincent Lemieux soutient que, si une élection avait lieu maintenant, le PQ ferait élire au maximum trois députés... ce que Robert Bourassa lui-même ne souhaite sans doute pas, ajoute-t-il.

NÉGOCIATIONS

(Suite de la première page) la conduite des négociations avec ses employés", mais surtout de celui

des commissions scolaires ontariennes qui négocient directement avec leur personnel.

Cette proposition, qui a été communiquée hier en conférence de presse à Québec par Mme Marguerite Dorion, responsable de la fédération pour la région de Québec, sera soumise à la consultation des commissions scolaires au cours des prochaines semaines. La position finale de la FCSCQ sera arrêtée lors de l'assemblée générale de l'organisme à la fin de mai.

On devrait normalement connaître, à ce moment, la position gouvernementale actuellement en élaboration.

Rectification

Une erreur a été commise dans la première édition de notre livraison d'hier. Il s'agit de la légende accompagnant une photo publiée en page A-3 et faisant état d'un monument de glace érigé sur la Grande-Allée dans le but de démontrer l'opposition des restaurateurs à la nouvelle loi sur les travailleurs à pourboire.

Contrairement à ce que nous avons écrit, c'est devant le restaurant Verchères que ce monument a été monté. Nos excuses.

LA QUOTIDIENNE

(tirage de jeudi)

1-6-3

9-6-8-9

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30

Samedi: 8h30 à 13h00

LE SOLEIL, fondé en 1856, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J5, par Le Soleil Limitee. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement au 1206

Du blé et du maïs retirés du marché en Californie

MONTREAL (d'après PC) — Après la Floride, c'est maintenant au tour de la Californie de faire disparaître des comptoirs des supermarchés, du blé et du maïs, de crainte qu'ils ne soient contaminés par un pesticide cancérigène, le dibromure d'éthylène ou DBE, a annoncé hier Radio-Canada.

Aux Etats-Unis, l'EPA (Environmental Protection Agency — agence américaine de protection de l'environnement) devrait d'ailleurs annoncer aujourd'hui des mesures spéciales à ce sujet. Au Canada, le problème serait moins grave, mais on a tout de même arrêté la production du DBE.

Hier, en Californie, deux autres produits du blé ont dû quitter les tablettes, des mélanges Duncan Hines et Betty Crocker. Ils dépassaient la norme de 300 parties par milliard de DBE établie par cet Etat.

Un produit de farine de maïs non identifié allait même jusqu'à 5,000 parties par milliard.

Le DBE est utilisé depuis plus de 30 ans au Canada et aux Etats-

Unis pour protéger le blé en silo contre les parasites. Mais aux Etats-Unis la situation est plus grave puisque le DBE est aussi approuvé

pour l'utilisation dans 40 cultures, notamment sur les sols près des plantations d'agrumes telles les orangeaies.

Le résultat connu à ce jour: de nombreuses nappes d'eau souterraine contaminées en Californie, en Floride, en Georgie et à Hawaii.

La CSN organise une riposte à la loi 43

(D'après PC) — La Confédération des syndicats nationaux tiendra, mardi, à Québec et à Montréal, des assemblées pour organiser la "riposte" des travailleurs à pourboire du secteur de la restauration à la loi 43.

Lors de ces assemblées, des explications seront données sur la loi 43, adoptée en fin de session et entrée en vigueur le 1er janvier, qui oblige les travailleurs à pourboire du monde de la restauration à déclarer chaque semaine leurs pourboires. Des moyens de pression contre l'application de la loi seront aussi suggérés aux travailleurs à pourboire.

C'est ce qu'a annoncé, hier, au

cours d'une conférence de presse M. Claude-Gilles Gagné, représentant régional de la Fédération du commerce, secteur hôtellerie-restauration.

Les employés ne seront pas invités à ces assemblées, "eux qui n'ont pas levé le petit doigt pour leurs travailleurs" poursuivis par le fisc et "qui continuent à massacrer les employés par des conditions de travail carrément indécentes".

Assistants dentaires

(D'après PC) — Les assistantes dentaires qui n'ont pas de diplôme officiel pourront dorénavant faire reconnaître leur expérience professionnelle et se faire créditer une partie de la formation exigée pour l'obtention d'un diplôme.

Répondant aux demandes formulées par le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre et l'Association des assistantes dentaires du Québec, le ministère de l'Éducation vient de mettre au point un programme de reconnaissance des acquis d'expérience au bénéfice des personnes qui occupent cette fonction sans être reconnues officiellement.

On estime à quelque 2,000 le nombre des assistantes dentaires

qui se sont retrouvées dans la marginalité depuis que le MEQ a mis sur pied un programme d'assistance dentaire au secondaire et à l'éducation des adultes entre 1978 et 1980.

Auparavant, les assistantes dentaires étaient formées par les dentistes sur les lieux du travail puisqu'il n'existait pas de programme de formation.

Téléthon demain soir

MONTREAL (d'après PC) — M. Serge Laprade, animateur du Téléthon de la paralysie cérébrale qui se déroulera à compter de demain soir, invite toute la population à participer à la grande collecte annuelle.

Le populaire téléthon débutera à 20h, pour se poursuivre jusqu'à la même heure demain.

Par ailleurs, l'Association de la paralysie cérébrale a fait savoir, hier, que Georges Whelan qui devait animer le téléthon a dû se retirer à la dernière minute parce qu'il doit subir une opération chirurgicale mineure.

Il sera remplacé par le comédien bien connu, Serge Turgeon, également animateur et directeur de l'information à CIEL-FM.

BAMBIN (Suite de la première page)

avec le feu dans sa chambre. Un briquet a d'ailleurs été retrouvé dans les décombres, non loin du lit.

Le feu a éclaté peu après 8h15 hier matin et les pompiers de Québec ont mis une vingtaine de minutes à en venir à bout, parvenant à empêcher les flammes de s'étendre hors de la pièce où elles faisaient rage. Dirigés par le chef de district Pierre Lirette, ils répondaient à une deuxième alarme.

Une adolescente de 17 ans, Nancy Fitzback, a été incommodée par la fumée et a subi des blessures aux jambes en sortant de l'appartement du troisième étage par une fenêtre qu'elle a dû briser avec un cendrier. La jeune fille a été secourue par les pompiers qui ont réussi à la convaincre de ne pas sauter du balcon où elle avait trouvé refuge.

C'est elle qui a averti les pompiers qu'il restait du monde dans le logement. Des sapeurs munis d'appareils respiratoires sont entrés par l'arrière et par l'avant et ont d'abord découvert le petit Jean-Denis gisant sur le plancher du salon.

Nancy Fitzback, qui était chez les Samson à titre de gardienne en attendant le retour de Mme Samson qui est hospitalisée, a expliqué qu'elle dormait dans le salon et qu'elle a été éveillée par la fumée. Elle a d'abord réussi à sortir Jean-Denis de la chambre en le prenant dans ses bras, mais prise de faiblesse elle l'a échappé. L'épaisse fumée l'a empêchée de le retrouver et elle n'a eu d'autre solution que de briser une fenêtre pour fuir les lieux pour éviter de succomber elle aussi.

Le feu et la fumée ont uniquement touché le troisième étage de la maison sise aux 814, 816 et 818 de la 1ère Avenue, à l'angle de la 8e Rue dans le quartier

Limoilou. L'appartement du deuxième et le salon de coiffure au rez-de-chaussée ont été endommagés par l'eau. Les dégâts sont de l'ordre de \$25,000.

Une première fouille des lieux n'a pas permis aux pompiers de retracer le père de l'enfant, mais un examen poussé à travers la fumée de plus en plus dense les a conduits au fond de la chambre, où l'homme s'était effondré entre le lit et le mur. L'appartement n'était pas équipé de détecteurs de fumée.

Les pompiers se sont empressés de donner la respiration bouche-à-bouche et un massage cardiaque aux deux victimes en attendant l'arrivée des ambulanciers. Ceux-ci à leur tour ont tout fait en leur pouvoir pour maintenir le père et son fils en vie en les transportant aux hôpitaux de l'Enfant-Jésus et Saint-François-d'Assise.

C'est à ce dernier endroit que le petit Jean-Denis lutait toujours contre la mort, hier soir. Il a été branché à des appareils maintenant les fonctions vitales, mais les espoirs qu'il en réchappe s'amenuisaient au fil des heures. L'enfant n'a pas subi de brûlures importantes et c'est l'asphyxie qui l'a plongé dans le coma.

Selon les informations recueillies hier, le bambin avait été surpris à quelques reprises, au cours des deux dernières semaines, à jouer avec le feu. Le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, tiendra une enquête publique dans cette affaire d'ici quelques semaines, étant donné qu'il y a eu mort d'homme. C'était la première fois depuis dix mois que quelqu'un mourait dans un incendie à Québec. Le dernier cas remonte à mars quand un citoyen de la rue Des Chênes ouest, M. Guy Mazeau, avait péri par asphyxie après s'être endormi en fumant une cigarette.

Toronto distribue des préservatifs

TORONTO (AFP) — Dans le cadre de la "Semaine de la régulation des naissances", le service municipal de la santé de Toronto offre gratuitement 10,000 préservatifs aux adolescents de la ville.

Cinq mille stylos, sur lesquels le numéro de téléphone de l'organisme "Grossesse-secours" est inscrit, ainsi que 500 tasses marquées de slogans du genre "Habillez-vous pour l'occasion" sont également distribués.

Des associations de parents, des hommes politiques et des groupes d'information sur la régulation des naissances pro-

testent contre cette publicité "qui ne fait qu'encourager les relations sexuelles chez les adolescents". Le service de santé de la ville de Toronto a cependant fait savoir qu'il n'entend en rien modifier sa campagne "qui veut convaincre les jeunes qu'il vaut mieux être prudents, donc prévenir".

Outre la distribution gratuite de préservatifs, stylos et tasses, de nombreuses conférences, tables rondes, projections de films et expositions dans les centres commerciaux font partie des activités de la "Semaine de la régulation des naissances".

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC ÉCOLE PRIMAIRE ST. PATRICK DEPUIS 1832



- Ouverte à tous les élèves qui se conforment à la loi 101
- Enseignement de qualité
- Cours spécialisés en musique, éducation physique et français
- Programme accéléré en français de la 1re à la 6e année
- Aide spéciale dispensée par des pédagogues aux élèves avec difficultés d'apprentissage
- Classe pour handicapés moyens
- Enseignement de la religion et service de pastorale. Préparation aux sacrements
- Enseignement moral pour ceux qui le désirent
- Introduction au micro-ordinateur
- Service de casse-croûte (repas chauds) avec surveillance du midi
- Activités parascolaires sur l'heure du midi. Sports, arts et céramique
- Participation aux compétitions scolaires provinciales et nationales
- Cours de musique individuel: piano, flûte à bec
- Discipline et hauts standards scolaires et moraux
- Comité d'école très actif
- Uniformes pour filles et garçons
- Transport pour tous les élèves de la maternelle à la 6e année qui habitent à plus d'un mille de l'école
- Programmes d'études détaillés offerts sur demande

INSCRIPTION 1984-85

jusqu'au 1er mars à 870, de Salaberry, Québec
Inscription aux heures de bureau
8:00 à 11:30 et 13:00 à 16:30
Pour plus de renseignements, appeler:
M. Patrick McKenna, directeur
688-7752



Lisez attentivement et vérifiez vos connaissances sur l'actualité avec le

LEU-QUESTIONNAIRE

LE SOLEIL

tous les vendredis dans CRAYONS DE SOLEIL

Un jeu amusant qui intéressera toute la famille!

PLACE IBERVILLE TROIS

PRESTIGIEUX CONDOMINIUM POUR GENS D'AFFAIRES A STE-FOY

ACHETEZ 1000 PI. CA. OU PLUS
PLANIFIEZ VOTRE EXPANSION
CONTROLEZ VOS COÛTS
PLUS-VALUE REMARQUABLE

SOYEZ PROPRIÉTAIRE DE VOS ESPACES DE BUREAUX
POUR AUSSI PEU QU'

\$230.00 PAR MOIS

*Prix de revient par 1000 pi. ca. construits avant frais d'exploitation.
Ce calcul tient compte: de la déduction pour amortissement de la partie capitalisation et des bénéfices de réduction d'impôt (50%)

Disponible également en location

POUR INFORMATIONS:
SODÉROC (1983) LIMITEE
418 871 9600
LE GROUPE DE BERTIN
418 525 4621
DIVISION COURTAGE IMMOBILIER

